



Conseil d'administration

347^e session, Genève, 13-23 mars 2023

Section du programme, du budget et de l'administration

PFA

Segment relatif aux audits et au contrôle

Date: 15 février 2023

Original: anglais

Huitième question à l'ordre du jour

Rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022

Objet du document

Le présent document contient le rapport du Chef auditeur interne sur les activités du Bureau de l'audit interne et du contrôle, qui rend compte des principaux résultats des audits internes et des missions d'enquête effectués en 2022; il est présenté au Conseil d'administration pour examen (voir le projet de décision au paragraphe 4).

Objectif stratégique pertinent: Aucun.

Principal résultat: Résultat facilitateur B: Une gouvernance efficace et efficiente de l'Organisation.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Le Bureau procédera au suivi

Unité auteur: Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO).

Documents connexes: [GB.347/PFA/INF/6](#).

1. Conformément à la décision prise par le Conseil d'administration à sa 267^e session (novembre 1996), le Directeur général transmet ci-joint le rapport du Chef auditeur interne sur les principaux résultats des audits et des missions d'enquête effectués en 2022.
2. Le Directeur général estime que le travail effectué par le Chef auditeur interne est extrêmement utile pour cerner les points forts et les faiblesses des opérations, pratiques, procédures et contrôles en vigueur au sein du Bureau. Les recommandations formulées par le Bureau de l'audit interne et du contrôle font l'objet d'une évaluation approfondie, et les membres de la direction entretiennent un dialogue permanent avec le Chef auditeur interne pour y donner suite.
3. Les enquêtes effectuées par le Chef auditeur interne constituent un élément essentiel du mécanisme de responsabilisation du Bureau, car elles fournissent de précieux éléments objectifs à ceux qui sont chargés de formuler des recommandations au sujet des allégations de fraude ou de faute.

▶ **Projet de décision**

4. **Le Conseil d'administration prend note du rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022.**

Rapport du Chef auditeur interne sur les principaux résultats des audits internes et des missions d'enquête effectués en 2022

Table des matières

	Page
Introduction	7
Résumé des activités.....	8
Audits d'assurance-qualité	8
Suivi des recommandations d'audit interne	17
Résultats des enquêtes	18
Autres activités	20

Annexes

I. Liste des rapports d'audit interne publiés en 2022	23
II. Liste des rapports d'enquête publiés en 2022.....	25
III. Dossiers clos entre 2018 et 2022: allégations fondées, par catégorie	26

► Introduction

Vision stratégique

1. Il s'agit de renforcer et de préserver la valeur que représente l'OIT pour ses mandants et d'autres parties prenantes internes et externes en leur fournissant des assurances, des conseils et des éléments d'enquête objectifs et précis en matière d'évaluation des risques.

Mission

2. Le Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO) a pour mission de fournir en temps voulu des services d'audit interne et d'enquête appropriés et de qualité. Ses activités contribuent à faire de l'OIT une organisation performante et influente, qui écoute ses mandants et répond à leurs besoins dans le cadre de son mandat de justice sociale. L'IAO fournit des conseils d'expert sur la gouvernance, la gestion des risques et les processus de contrôle interne afin d'améliorer l'efficacité, l'efficacité et la rationalité économique des opérations de l'OIT et d'aider la direction à promouvoir et à pérenniser une culture de l'éthique au sein de l'Organisation.

Mandat

3. Au sein du Bureau international du Travail (BIT), l'IAO exerce une fonction de contrôle interne indépendant, telle que prévue à l'article 30 d) du Règlement financier et au chapitre XIV des Règles de gestion financière. Son mandat est précisé dans les Chartes de l'audit interne et de l'enquête, qui ont été approuvées par le Conseil d'administration.
4. L'IAO est chargé de conduire des enquêtes sur les allégations de fautes commises sur le plan financier ou administratif et d'autres irrégularités. Depuis le 11 novembre 2019, date à laquelle son mandat a été révisé, l'IAO a le pouvoir de mener des enquêtes sur les allégations d'exploitation ou d'atteintes sexuelles et de représailles contre les fonctionnaires signalant des manquements qui lui sont transmises par le responsable des questions d'éthique.
5. L'IAO ne peut élaborer ou mettre en place des procédures ni participer à des activités qu'il serait en principe amené à examiner ou à évaluer, ou dont on pourrait considérer qu'elles compromettent son indépendance ou son objectivité. En vertu du chapitre XIV des Règles de gestion financière et de ses Chartes de l'audit interne et de l'enquête, il a un accès libre et total à toutes les archives, personnes, opérations, fonctions et autres sources d'information ayant un rapport avec la question examinée.
6. L'IAO exerce son mandat conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes, aux Principes et lignes directrices uniformes en matière d'enquête adoptés par la Conférence des enquêteurs internationaux des organismes des Nations Unies et des institutions financières multilatérales et à ses propres procédures opérationnelles normalisées en matière d'enquête.

Indépendance

7. Le Chef auditeur interne confirme qu'il agit en toute indépendance et que les activités de l'IAO ont été menées à bien dans la limite des ressources disponibles et sans ingérence de la part de la direction ou d'autres parties prenantes.

► Résumé des activités

8. La présente section donne un aperçu des principales activités menées par l'IAO en 2022. Dans les domaines ayant fait l'objet d'un examen (audit ou enquête), l'IAO a relevé des failles majeures dans le système de contrôle interne à deux reprises seulement. Le premier cas concerne un bureau de projet pour lequel la gestion et le suivi des activités d'un partenaire d'exécution pouvaient être largement améliorés (ce qui a été révélé à l'issue d'une enquête). Le second cas est en lien avec les recommandations formulées à l'issue d'un audit et jugées d'importance critique par l'IAO, à propos de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel (CAPS). Depuis lors, le Bureau a pris des mesures pour remédier aux problèmes soulevés et renforcer le contrôle interne.

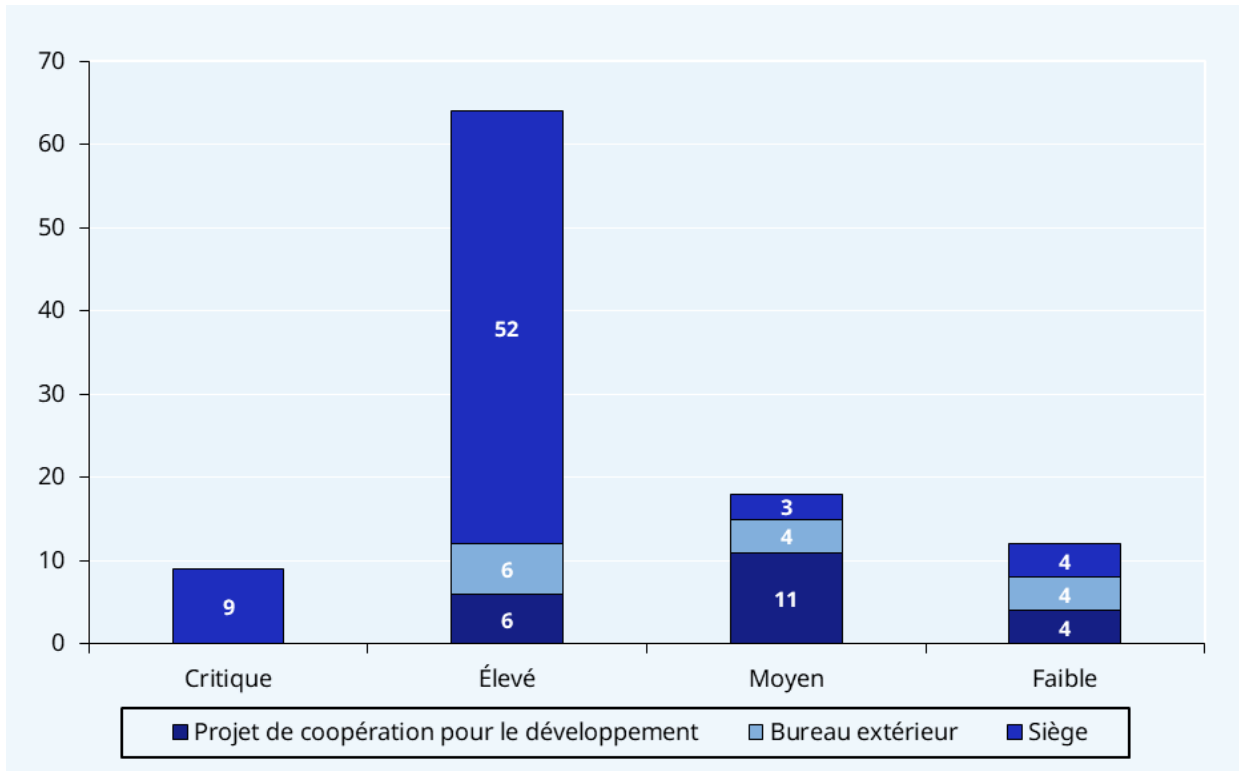
Audits d'assurance-qualité

9. Depuis 2020, la pandémie de coronavirus (COVID-19) a des répercussions sur les méthodes de travail de l'IAO. À compter de 2022, les bureaux de l'OIT ont commencé à revenir à des conditions normales de fonctionnement, le télétravail à plein temps ayant cessé d'être la norme. Les nouvelles méthodes de travail mises en place au début de la pandémie, telles que la réalisation d'audits à distance et l'externalisation des examens, ont été maintenues, mais dans une moindre mesure. En 2022, l'IAO a renoué avec les voyages en mission, dans la mesure où les circonstances locales le permettaient et en tenant compte des pratiques de travail des membres du personnel des bureaux extérieurs concernés.
10. Au cours de l'année écoulée, l'IAO a publié neuf rapports d'audit d'assurance-qualité et trois rapports consultatifs. S'agissant des audits d'assurance-qualité, l'un d'eux a porté sur un bureau extérieur situé dans la région de l'Asie et du Pacifique, quatre concernaient des fonctions relevant du siège et quatre avaient trait à un projet de coopération pour le développement (voir annexe I). Les audits consultatifs ont porté sur des questions de sécurité des services informatiques au siège. En 2022, six autres missions d'audit faisant l'objet de rapports plus ou moins avancés étaient en voie d'achèvement. Le Chef auditeur interne présentera une synthèse des résultats de ces missions ainsi que des audits réalisés en 2023 à la 350^e session du Conseil d'administration (mars 2024).
11. Les effectifs de l'unité chargée des audits d'assurance-qualité ont été temporairement réduits en 2022, le nombre d'auditeurs internes principaux ayant été ramené de trois à deux. Un auditeur principal a quitté le BIT en décembre 2021 et a été remplacé à compter du 1^{er} septembre 2022.

Synthèse des résultats des audits

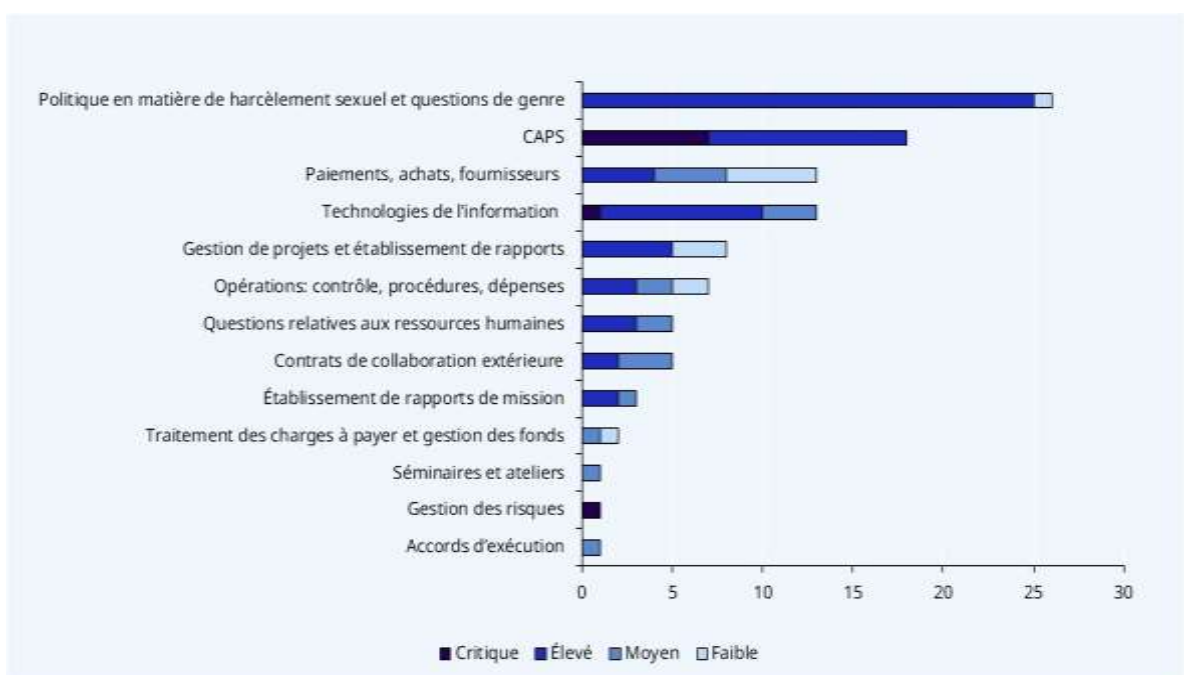
12. Dans les rapports d'audit et les rapports consultatifs publiés en 2022, l'IAO a formulé 103 recommandations: 92 à l'issue des audits d'assurance-qualité et 11, jugées d'importance élevée, à l'issue d'audits consultatifs. Le degré d'importance pour l'OIT des recommandations découlant des audits d'assurance-qualité a été qualifié, selon les cas, de critique, élevé, moyen ou faible.
13. L'analyse par l'IAO des résultats des audits menés en 2022 au siège, dans les bureaux extérieurs et à propos des quatre projets de coopération pour le développement, est présentée dans la figure 1, par degré d'importance.

► **Figure 1. Recommandations issues des audits d'assurance-qualité, par degré d'importance et par domaine d'audit**



14. La figure 2 présente les 103 recommandations découlant des audits menés en 2022, par degré de priorité et par thématique.

► **Figure 2. Recommandations issues des audits d'assurance-qualité, par degré d'importance et par thématique**



15. À l'issue des rapports d'audit dont il est question plus bas dans le présent rapport, l'IAO a formulé à l'intention du Bureau sept recommandations stratégiques, qui s'appliquent à l'ensemble de l'Organisation:
- **Examen des processus opérationnels: en ce qui concerne les grands projets à venir, la direction devrait mettre en place un système qui rende compte officiellement de toutes les discussions justifiant les décisions clés. Cela permettrait de renforcer la transparence et la responsabilisation.**
 - **Examen des processus opérationnels: pour les grands projets à venir, la direction devrait réunir au sein d'un dossier unique créé à cette fin toute la documentation relative à chaque projet, dont l'ensemble des données primaires et les documents qui s'y rapportent, en tenant compte de la nécessité de respecter la confidentialité de certains documents.**
 - **Politique de l'OIT en matière de harcèlement sexuel: le Bureau devrait s'appuyer sur les progrès accomplis en ce qui concerne le harcèlement sexuel au sein de l'Organisation. En particulier, le Bureau devrait revoir sa politique et actualiser ce qui devrait l'être, notamment les procédures à suivre pour rapporter et communiquer des allégations de harcèlement sexuel. Il devrait également finir de mettre au point son module de formation sur la prévention et la lutte contre le harcèlement sexuel en vue de le déployer.**
 - **PROSPECTS: dans des rapports établis précédemment, l'IAO a soulevé la question du passage des paiements en espèces aux paiements mobiles. Sachant que le Bureau met actuellement en place un programme pilote pour élargir les moyens de paiement aux solutions de paiement mobiles lorsque cela est possible, l'IAO encourage le Bureau à en faire sa priorité.**
 - **PROSPECTS: le Bureau devrait analyser la possibilité d'appliquer à tous les fonctionnaires concernés les procédures opérationnelles normalisées utilisées pour demander et notifier des mois de travail à l'appui des projets. Cela pourrait certes avoir des incidences sur un grand nombre de membres du personnel dont la contribution est demandée en mois de travail et exiger un effort d'information quant à l'importance de tenir à jour des registres de données, mais la communication des résultats au niveau des projets et des programmes s'en trouverait peut-être améliorée.**
 - **Audits des bureaux extérieurs: l'émission de contrats visant à éviter des interruptions dans le financement des projets est un problème qui concerne l'ensemble du Bureau et qui a été mis en évidence par des audits réalisés précédemment. S'il est vrai que, dans le cadre du cas à l'examen, les contrats de collaboration extérieure ont été émis à titre exceptionnel, le Bureau devrait vivement décourager cette pratique et élaborer une politique permettant de gérer efficacement et de manière cohérente ce type de situations.**
 - **Audits des bureaux extérieurs: l'IAO a noté que, au niveau local, des décisions ont été prises en faveur de l'utilisation de la signature électronique, ce qui fait courir inutilement des risques juridiques et financiers à l'OIT. Tant qu'aucune décision visant à généraliser l'usage de la signature électronique à l'échelle du Bureau n'aura pas été adoptée, l'IAO recommande au Bureau de renforcer les instructions du Département de la gestion financière pour rappeler que le recours à la signature électronique n'est pas prévu par la politique du BIT et demander au personnel de cesser d'utiliser ce type de signature dans les bureaux où cette pratique a cours.**

Résumé des activités d'enquête

16. En 2022, l'IAO a été saisi de 74 nouveaux cas, contre 44 en 2021, 54 en 2020 et 50 en 2019. Il était à prévoir que le nombre de saisines augmenterait après la levée des mesures liées à la pandémie, mais il s'agit là d'un nombre record de cas enregistrés par l'IAO.
17. En 2022, les voyages en mission ont pu reprendre pour l'IAO, après la levée des restrictions liées à la pandémie. Les enseignements tirés du travail d'enquête mené à distance au cours de cette période ont été incorporés à une nouvelle méthode de travail.
18. On trouvera au paragraphe 46 ci-après une liste des cas dont était saisi l'IAO au 31 décembre 2022, ventilés selon l'état d'avancement des dossiers, et à l'annexe II une liste des rapports publiés en 2022.
19. Les enseignements à tirer des lacunes en matière de contrôle mises en évidence par les enquêtes de l'IAO sont portés à l'attention de la direction au paragraphe 48 ci-après.

Réponse du Bureau à la pandémie

20. En 2022, la pandémie a continué d'influer sur les modalités de travail, en particulier au début de l'année. Même si les différents bureaux de l'OIT dans le monde ont peu à peu rouvert leurs portes au personnel, la santé, le bien-être et la sécurité de chacun sont restés prioritaires, et les activités en télétravail se sont poursuivies même après que les membres du personnel ont commencé à revenir au bureau. L'IAO a continué de limiter les voyages au strict nécessaire et a tenu, autant que possible, des réunions en visioconférence.
21. L'IAO avait l'intention de réaliser un audit de la réponse du Bureau à la pandémie de COVID-19 et des enseignements tirés. Cependant, le Bureau de l'évaluation a entrepris une évaluation complète des effets de la pandémie sur l'action de l'OIT et a publié son rapport, *Independent High-Level Evaluation of ILO's COVID-19 response 2020-22*, en août 2022. Compte tenu de la portée et de l'ampleur de cette évaluation, l'IAO n'a pas réalisé l'examen prévu, qui aurait fait double emploi.

Audits d'assurance-qualité au siège de l'OIT

Rapport sur l'audit interne des comptes fournisseurs au siège

22. L'audit a indiqué que la fonction de paiement était pleinement satisfaisante, sans aucun paiement en double ni aucune transaction non autorisée. Certaines recommandations d'amélioration des opérations ont été formulées. Elles consistent à intégrer des possibilités de renforcement du dispositif de contrôle interne pour ce qui est du devoir de diligence des fournisseurs, de la tenue à jour des données de référence des fournisseurs, du référencement des bons de commande du BIT sur les factures des fournisseurs et du traitement des charges à payer pour les paiements aux fournisseurs. L'audit a recommandé de vérifier régulièrement le fichier maître des fournisseurs afin de s'assurer que tous les fournisseurs sont toujours des partenaires commerciaux de l'OIT et de réduire le risque de doublons ou d'erreurs qui seraient passés inaperçus dans les données bancaires, les adresses des fournisseurs ou d'autres informations importantes, et qui exposeraient le Bureau à un plus grand risque de paiements en double ou de fraude. Le Bureau a noté que, tous les six mois, le système clôture les fiches des fournisseurs pour lesquels le BIT n'a pas reçu de facture depuis plus de vingt-quatre mois. Des vérifications ponctuelles sont effectuées afin de repérer les doublons dans les fiches fournisseurs, et des mesures correctives sont prises pour les supprimer. En outre, les journaux sur lesquels les paiements rejetés sont enregistrés permettent de repérer les erreurs dans les

informations de paiement aux fournisseurs, et chaque cas fait l'objet d'un suivi de manière à corriger les informations en vue du traitement des paiements ultérieurs.

Rapport sur l'audit interne de l'examen des processus opérationnels au siège de l'OIT

- 23.** L'examen des processus opérationnels, lancé en avril 2016 et mené en collaboration avec un cabinet de consultants extérieur, a servi à analyser les processus opérationnels des fonctions administratives dans l'ensemble du Bureau au siège et à repérer les économies possibles. Le cabinet a d'abord formé le personnel du BIT à la méthode utilisée, puis a progressivement cessé de prendre une part directe à l'examen, qu'une équipe du BIT a mené à son terme. Le coût de ce partenariat entre le BIT et le cabinet de consultants, d'une durée de quatre ans, s'est élevé à environ 13,5 millions de dollars des États-Unis.
- 24.** Dans les termes de référence utilisés pour la sélection du cabinet de consultants, le succès de l'examen des processus opérationnels est défini par les résultats suivants:

 - La part du budget consacrée aux processus administratifs et opérationnels est nettement réduite.
 - Les services administratifs sont beaucoup plus réactifs.
 - Les procédures, rationalisées et plus modernes, demandent moins de temps au personnel d'appui et aux utilisateurs, de sorte que ces derniers peuvent se concentrer sur la fourniture de services techniques, de connaissances et de services consultatifs de qualité aux mandants.
- 25.** En même temps que d'autres initiatives déjà en cours, l'audit a conclu que l'examen des processus opérationnels avait conduit à des réductions budgétaires dans les services de gestion et les fonctions d'appui (comme le Bureau l'avait précédemment indiqué au Conseil d'administration), amélioré les processus administratifs et opérationnels et favorisé un changement de culture organisationnelle grâce aux efforts visant à améliorer le moral du personnel, les niveaux de qualification des équipes ainsi que la communication et la coopération entre les différents départements. Il a également servi de catalyseur à la direction pour la mise en œuvre de nouvelles applications opérationnelles qui ont accru l'efficacité des processus administratifs, notamment par la numérisation des procédures opérationnelles afin de gagner en efficacité et par le développement d'applications opérationnelles en ligne.
- 26.** Bien que l'audit ait considéré que l'examen des processus opérationnels s'était déroulé de façon satisfaisante, il a relevé deux moyens d'améliorer la gouvernance du projet dans son ensemble. Tout d'abord, la direction aurait dû consigner officiellement par écrit la teneur des discussions justifiant l'option choisie pour la mise en œuvre de l'examen des processus opérationnels (le cabinet de consultants ayant proposé trois options possibles); en effet, l'absence de documents présentant les avantages et les inconvénients de chaque option pourrait être perçue comme un manque de transparence du processus décisionnel. En second lieu, il a été recommandé de créer et de sauvegarder un dossier contenant l'ensemble des données primaires et des documents pertinents en lien avec l'examen des processus opérationnels, faute de quoi certains documents pourraient ne pas être disponibles pour référence dans l'éventualité d'une version ultérieure d'un même projet ou d'une quelconque autre initiative.

Rapport sur l'audit interne de l'efficacité de la politique de l'OIT en matière de harcèlement sexuel et de sa mise en œuvre

27. Cet audit ciblé a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie actuelle de l'OIT en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement sexuel et a évalué l'efficacité des politiques et des procédures de l'Organisation dans la prévention et le traitement des cas de harcèlement sexuel.
28. Dans l'ensemble, l'audit a salué les mesures prises par le Bureau pour se doter d'une politique en matière de harcèlement sexuel, et a proposé des moyens de renforcer cette politique et ses mécanismes de mise en œuvre, la culture organisationnelle de tolérance zéro à l'égard du harcèlement sexuel, ainsi que la communication et la sensibilisation autour de la politique et de sa mise en œuvre. Plusieurs recommandations ont été formulées. Les plus importantes sont les suivantes:
- Le Bureau devrait actualiser la politique de l'OIT en matière de harcèlement sexuel et la rendre pleinement conforme à la politique type des Nations Unies sur le harcèlement sexuel, en insistant sur son attachement à la non-discrimination et à une action inclusive intégrant les considérations de genre en cas de harcèlement sexuel.
 - Le Bureau devrait élaborer une stratégie de grande ampleur en matière de sensibilisation au harcèlement sexuel et de renforcement des capacités visant à prévenir ce phénomène et à y faire face et mettre la dernière main à son projet de formation sur la prévention et la lutte contre le harcèlement sexuel. Tous les membres du personnel devraient être tenus de suivre ce cours et de prendre part, régulièrement, à des formations de rappel.
 - Le Bureau devrait améliorer les activités d'information et de communication pour que les membres du personnel, tous lieux d'affectation confondus, soient beaucoup mieux informés sur l'appui dont ils peuvent bénéficier, les mécanismes de signalement existants et la procédure d'enquête qui fait suite à une plainte.
29. Enfin, l'audit a préconisé la simplification de la structure hiérarchique et des procédures d'enquête ainsi que leur mise en conformité avec les recommandations figurant dans le rapport du Corps commun d'inspection sur les progrès accomplis dans le renforcement de la fonction d'enquête¹, qui a conclu qu'un seul organe interne devrait être responsable de l'ensemble du processus de réception des allégations, d'évaluation préliminaire des plaintes et de conduite des enquêtes. L'IAO croit comprendre que le Bureau mène actuellement des consultations internes sur cette question.

Rapport sur l'audit interne de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel au siège de l'OIT

30. L'audit de la CAPS réalisé cette année prévoyait un examen de l'état de mise en œuvre des recommandations formulées par l'IAO dans son rapport d'audit précédent, publié en octobre 2018. L'audit a recensé plusieurs domaines dans lesquels l'IAO a jugé qu'une action était d'importance critique et a, dans cette perspective, formulé neuf recommandations. Les recommandations dans ces différents domaines ont porté sur la capacité du comité de gestion de la CAPS de prendre des décisions en temps voulu, les justificatifs de paiement, les mesures de lutte contre la fraude, la gestion des demandes de remboursement potentiellement

¹ JIU/REP/2020/1.

frauduleuses, l'aide extérieure pour la vérification des remboursements de frais médicaux sur le terrain, le cas échéant, et l'élaboration d'un plan de lutte contre la fraude.

31. Par ailleurs, l'audit a conclu que des progrès avaient été accomplis. La CAPS est parvenue à poursuivre ses activités en dépit du télétravail obligatoire en vigueur pendant la pandémie de COVID-19. Le portail permettant de soumettre des demandes de remboursement en ligne, que la direction a mis en place en 2019, a contribué à faciliter le processus et à donner suite aux recommandations antérieures de l'IAO. Parmi les bonnes pratiques mises en place figurent le nombre croissant des demandes de prises en charge directement traitées avec les prestataires de soins et le fait que le personnel de la CAPS demande régulièrement l'avis du médecin-conseil concernant certaines demandes qui posent question, au sujet de la quantité de médicaments prescrits ou d'un traitement médical particulier. Ces deux derniers exemples montrent que les mesures de lutte contre la fraude de la CAPS s'améliorent, même s'il reste encore beaucoup à faire.

Rapport sur l'audit interne du programme PROSPECTS au siège de l'OIT

32. L'IAO a réalisé un audit du Partenariat visant à améliorer les perspectives des personnes déplacées de force et des communautés d'accueil (PROSPECTS). Financé par le gouvernement des Pays-Bas, ce partenariat a été conclu avec la Société financière internationale, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et la Banque mondiale. Signé en octobre 2019 et doté d'un budget de 94 millions de dollars É.-U., l'accord couvre la période allant de juillet 2019 à juin 2024. Les activités conduites dans les États arabes et en Afrique dans le cadre des huit projets décentralisés que comporte le programme PROSPECTS portent sur trois domaines: l'éducation, les emplois et la protection sociale, et la protection (y compris le statut juridique). Le partenariat est principalement chargé d'assurer la coordination et d'obtenir un appui technique de la part de différentes unités techniques au siège.
33. L'audit comprenait quatre parties: un contrôle des activités menées au siège et trois audits sur le terrain. Les travaux d'audit ont débuté en 2021; en raison de la situation d'alors liée à la pandémie, le contrôle des activités sur le terrain a été externalisé au titre de l'accord de longue durée passé par l'IAO, tandis que les auditeurs de l'IAO ont examiné les opérations réalisées au siège. Certaines conclusions des contrôles effectués sur le terrain sont présentées dans la section consacrée aux audits des bureaux extérieurs.
34. L'audit a révélé que, dans l'ensemble, les contrôles internes fonctionnaient de façon satisfaisante. Des structures de gouvernance étaient en place, conformément aux prescriptions du programme, des rapports étaient adressés régulièrement aux donateurs, et il existait une séparation claire entre la surveillance au siège et la gestion régionale et locale des opérations en cours dans chaque pays, lesquelles étaient adaptées aux besoins du programme.
35. L'audit a conclu qu'il serait possible d'officialiser les délégations de pouvoirs aux conseillers techniques principaux dans tous les pays où le programme est mis en œuvre. Une délégation de pouvoirs officielle permettrait de garantir une responsabilisation adéquate et d'éviter toute confusion et d'éventuels retards dans le traitement des transactions.
36. Deux autres recommandations ont été formulées, qui devraient bénéficier à la fois au programme et à l'OIT dans son ensemble. L'une concernait la possibilité, dans le cadre du projet, de réaliser des paiements aux participants par le biais d'applications mobiles dans les pays où celles-ci sont largement utilisées. Les risques associés au transport d'importantes sommes d'argent en espèces par des membres du personnel seraient ainsi limités. Le Bureau

a lancé un programme pilote pour permettre les paiements mobiles, et l'IAO l'encourage à lui donner un caractère prioritaire. La deuxième recommandation était liée à la conclusion de l'audit selon laquelle, même si des mois de travail sont octroyés aux services techniques dans le cadre du projet pour garantir un appui au suivi, il n'existe pas d'orientations ou de procédures normalisées pour quantifier ou évaluer ces mois de travail ni de modèle permettant de communiquer les résultats qu'ils permettent d'obtenir. En réponse à ces préoccupations, les responsables du projet ont indiqué qu'ils élaboreraient un ensemble de procédures normalisées pour codifier les processus de demande de mois de travail et de communication d'informations sur les mois de travail. Il s'agit d'une bonne initiative, qui pourrait profiter à l'OIT dans son ensemble, renforcer la responsabilisation et permettre d'améliorer la précision de la communication d'informations sur les résultats.

Rapport consultatif sur la sécurité informatique au siège de l'OIT

37. L'IAO a publié trois rapports consultatifs en 2022: deux sur l'analyse des atteintes à la sécurité informatique, et un sur l'évaluation de la sécurité du système de vote électronique utilisé par l'OIT. Chacun de ces rapports consultatifs contenait des recommandations sur l'amélioration de l'environnement de sécurité concerné.
- **Évaluation de la sécurité du système de vote électronique pour l'élection du Directeur général du BIT.** L'IAO a noté que l'application utilisée depuis une vingtaine d'années présentait des faiblesses en termes de sécurité. En outre, le programme n'était pas intégré au système de surveillance et d'alerte du Département de la gestion de l'information et des technologies de l'OIT (INFOTEC), chargé de notifier les failles de sécurité. L'IAO a déconseillé d'utiliser le système de vote électronique pour l'élection du Directeur général du BIT et a suggéré de mener des recherches approfondies en vue d'acquiescer un système de vote électronique existant sur le marché ou de faire développer un progiciel moderne doté d'une sécurité renforcée. Le vote électronique n'a pas été utilisé, et un nouveau système de vote électronique a été trouvé et acheté en 2022. Ce système est en cours d'installation, et il devrait être en place à la fin du deuxième trimestre de 2023.
 - **Atteinte à la sécurité de l'information et à la protection des données visant le site Web dédié à l'Initiative pour l'emploi décent des jeunes.** Un fournisseur de services avec lequel le BIT avait passé un contrat pour l'hébergement de sites Web et d'applications de gestion connexes a informé le Bureau que des intrus avaient pénétré ses systèmes, publié un message sur le site Web dédié à l'Initiative pour l'emploi décent des jeunes et exfiltré les informations personnelles des abonnés du site Web contenues dans la base de données. INFOTEC a établi que les intrus avaient pu infiltrer le site Web en raison d'une maintenance défectueuse de la part du fournisseur. L'IAO a recommandé que les contrats conclus avec des tiers pour des services de développement d'applications et d'hébergement de sites Web prévoient un ensemble de normes minimales à respecter en matière de développement d'applications ainsi que des opérations périodiques de maintenance de sécurité pour les applications. Des normes de développement d'applications sûres sont en cours d'élaboration et devraient être prêtes d'ici à la fin du premier trimestre de 2023.
 - **Atteinte à la sécurité de l'information et à la protection des données visant le réseau informatique de FACILITIES.** L'Unité de la gestion des locaux (FACILITIES) gère l'infrastructure du réseau informatique auquel sont reliées les applications d'entreprise au siège, notamment: le système de contrôle de l'accès aux bâtiments, les lignes téléphoniques fixes, les ascenseurs, et les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation. Cette infrastructure est indépendante du réseau ordinaire de l'OIT, bien qu'elle y soit reliée. En

février 2022, INFOTEC a constaté que des tiers inconnus avaient infiltré le réseau de FACILITIES et créé des comptes d'utilisateurs disposant de privilèges d'administrateur sur le serveur. L'IAO a mis en avant les risques induits par la non-application des correctifs et mises à jour de sécurité les plus récents aux applications d'entreprise essentielles sur ce réseau, la nécessité d'évaluer les déficits de compétences en matière de gestion et d'exploitation de l'infrastructure de FACILITIES, et l'importance d'établir des accords de niveau de service spécifiant clairement les rôles et responsabilités en termes de collaboration et de maintenance du réseau et de ses composantes. Le Bureau a commandé un audit du réseau opérationnel à la fin de 2022, et les recommandations seront examinées au début de 2023. Le remplacement de dix des anciens systèmes indépendants de gestion des bâtiments par un système intégré de gestion du lieu de travail a débuté en janvier 2023.

Audits des bureaux extérieurs

38. En 2022, l'IAO a publié un rapport d'audit d'assurance-qualité sur les travaux menés pour un bureau extérieur de l'OIT dans la région Asie-Pacifique, en plus des trois rapports dédiés aux activités menées sur le terrain dans le cadre du programme PROSPECTS. Ces audits avaient débuté en 2021 et, en raison de l'impossibilité pour les fonctionnaires de l'IAO de se rendre dans les pays concernés pendant la pandémie, le premier a été réalisé à distance, et les trois audits de projet ont été menés en collaboration avec des collaborateurs externes. Les rapports contenaient 26 recommandations, dont dix d'un degré d'importance élevé, neuf d'un degré d'importance moyen et trois d'un degré d'importance faible. Les recommandations portaient sur les contrats de collaboration extérieure, les signatures électroniques et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Synthèse des principales observations formulées dans le cadre des audits des bureaux extérieurs

Contrats de collaboration extérieure

39. Le rapport d'audit sur le bureau extérieur a fait ressortir des problèmes liés à l'utilisation des contrats de collaboration extérieure en cas de délai entre la fin d'un projet et la confirmation du financement de la phase suivante. La situation a été aggravée par l'impact de la pandémie sur les voyages, qui a empêché les membres du personnel chargés de projets de coopération pour le développement de quitter leur lieu d'affectation pour rentrer chez eux à la fin de leur contrat de travail. Le bureau extérieur a expliqué que, pour les personnes concernées, des contrats de collaboration extérieure assortis de résultats spécifiques avaient été établis, suivant les procédures applicables.
40. Malgré le caractère assez exceptionnel de cette situation, la question de la gestion des membres du personnel chargés de projets de coopération pour le développement se pose fréquemment quand leur contrat de travail arrive à son terme et qu'un donateur ne confirme pas tout de suite la phase suivante du projet et ne débloque pas les fonds. Le recours à des «contrats de transition» est une pratique qui concerne l'ensemble du Bureau et qui a été identifiée dans d'autres audits de bureaux extérieurs. Le Bureau devrait formuler une politique sur la façon de gérer efficacement ces situations.

Signatures électroniques

41. La Stratégie de l'OIT en matière de technologies de l'information 2022-2025² recommande un recours accru aux processus automatisés et aux applications pour améliorer l'efficacité opérationnelle, y compris «l'utilisation d'une fonction de signature électronique». Pour maintenir un niveau de sécurité informatique maximal et réduire le risque d'utilisation frauduleuse de ces signatures, cette fonction est déployée progressivement à la fois au siège et dans les bureaux extérieurs. Tant que les membres du personnel d'un bureau ne sont pas suffisamment formés à l'utilisation des signatures électroniques et ne disposent pas des autorisations nécessaires, ils doivent s'abstenir d'utiliser cette fonction.
42. Le contrôle du bureau extérieur et l'audit des opérations sur le terrain du programme PROSPECTS sur un site ont révélé que, dans les deux cas, les signatures électroniques ont été utilisées sans l'autorisation préalable du pôle Service de gestion interne de l'OIT (anciennement Portefeuille de la gestion et de la réforme). Dans l'attente d'une décision qui généraliserait l'emploi de la signature électronique dans l'ensemble du Bureau, l'IAO recommande que la signature électronique ne soit plus utilisée pour les demandes d'engagement financier et pour la certification ou l'approbation des contrats, dans tous les lieux où cette fonction est déjà disponible.

Égalité entre les femmes et les hommes

43. Dans le bureau extérieur qui a fait l'objet d'un audit, le contrôle par l'IAO de certains documents relatifs aux projets de coopération pour le développement a montré que les questions de genre avaient été dûment prises en compte dans les projets, et que des efforts avaient été faits pour garantir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans le recrutement du personnel. Le bureau extérieur a également reçu des fonds du Compte supplémentaire du budget ordinaire pour sa proposition visant à promouvoir dans le pays la convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019, et à encourager sa ratification par le gouvernement. L'audit du programme PROSPECTS a permis d'observer que les responsables du programme veillaient à ce que les questions de genre soient intégrées dans le projet; des séminaires ont été organisés dans les régions avec des consultants en genre et en handicap pour faire en sorte que les documents de projet incluent des considérations de genre. Le Service des questions de genre, de l'égalité, de la diversité et de l'inclusion (GEDI) a été consulté sur les documents ainsi élaborés, et ses observations ont été prises en compte. Par ailleurs, des mois de travail ont été octroyés au GEDI pour poursuivre la coopération. Du point de vue de l'IAO, cela constitue une bonne pratique.

Suivi des recommandations d'audit interne

Rapports sur la mise en œuvre des recommandations par le Bureau

44. En 2021, l'IAO a publié quatre rapports d'audit d'assurance-qualité contenant au total 35 recommandations et un mémorandum concernant une opération de vérification contenant deux recommandations. L'importance des recommandations formulées dans les rapports d'audit a été établie, selon les cas, à un niveau faible, moyen, élevé ou critique. Le tableau ci-dessous indique l'état de mise en œuvre des recommandations de l'IAO tel qu'évalué par la direction. Le Bureau a accepté 31 des 35 recommandations, soit 89 pour cent, un taux

² GB.343/PFA/4.

comparable à celui des années précédentes. Lorsqu'elle n'accepte pas de mettre en œuvre une recommandation, la direction accepte le risque qui en découle et en assume la responsabilité.

► **État de mise en œuvre des recommandations de l'IAO au 31 décembre 2022**

Mise en œuvre des recommandations: état d'avancement	Importance critique	Importance élevée	Importance moyenne	Importance faible	Total	Pourcentage des recommandations acceptées	
Pleinement mises en œuvre			8	9	2	19	61
En cours de mise en œuvre			7	5		12	39
Non acceptées	1	2			1	4	-
Total général	1	17	14	3	35	-	

45. L'IAO constate avec satisfaction que l'ensemble des rapports sur la mise en œuvre des recommandations d'audit de l'année précédente ont été soumis dans les délais prescrits. L'IAO a également examiné la suite donnée au rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2021³. Les mesures prises par le Bureau en lien avec les recommandations ont répondu aux questions soulevées, et l'IAO est satisfait des réponses apportées.

Résultats des enquêtes

Rapports d'enquête publiés en 2022, enquêtes achevées devant faire l'objet d'un rapport et cas reportés à 2023

46. En 2022, l'IAO a été saisi de 74 cas, qui viennent s'ajouter aux 60 cas reportés des années précédentes et aux 24 cas en attente de rapport, soit en tout 158 dossiers.

Rapports publiés

- 10 cas ont fait l'objet d'une enquête au terme de laquelle il a été considéré que les allégations étaient fondées (rapports publiés);
- 7 cas ont fait l'objet d'une enquête au terme de laquelle il a été considéré que les allégations étaient dénuées de fondement (rapports publiés);
- 35 cas ont été examinés, dont:
 - 18 ont été considérés comme n'appelant aucune mesure complémentaire à la suite d'une évaluation initiale;
 - 8 ont été considérés comme n'appelant aucune mesure complémentaire à la suite d'une enquête préliminaire;
 - 1 a été clos, les allégations ayant été considérées comme non fondées après une enquête préliminaire;

³ GB.347/PFA/INF/6.

- 5 ont été transmis au Département du développement des ressources humaines à la suite d'une évaluation initiale;
- 1 a été transmis à la direction à la suite d'une évaluation initiale;
- 1 a été transmis à l'Unité de l'audit interne à la suite d'une enquête préliminaire;
- 1 a été considéré comme ne relevant pas du mandat de l'IAO.

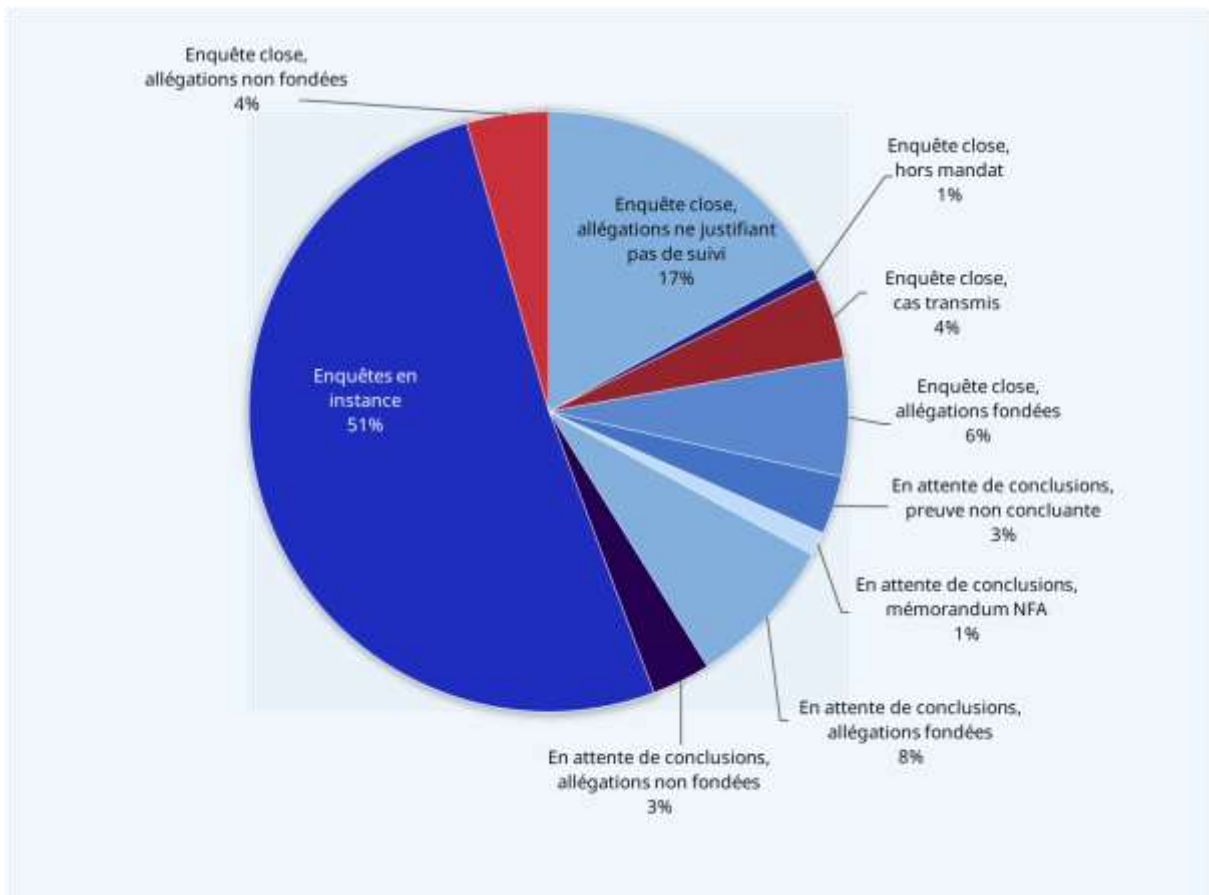
Enquêtes achevées pour lesquelles les rapports sont à divers stades d'avancement

- 25 cas doivent faire l'objet d'un rapport (13 dans lesquels les allégations sont fondées et 5 dans lesquels elles sont dénuées de fondement, 5 dans lesquels l'enquête n'a pas abouti et 2 qui ont été considérés comme n'appelant aucune mesure complémentaire).

Cas reportés à 2023

- 81 cas ouverts ont été reportés à 2023, dont:
 - 24 font l'objet d'enquêtes approfondies à différents stades d'avancement;
 - 25 font l'objet d'une enquête préliminaire;
 - 16 sont au stade de l'évaluation initiale;
 - 16 sont nouveaux et ont été enregistrés.

► Figure 3. État d'avancement des enquêtes menées par l'IAO au 31 décembre 2022



Enseignements tirés des enquêtes

47. L'IAO a analysé les rapports d'enquête sur des allégations fondées qui ont été publiés sur une période de cinq ans, entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2022. Les informations tirées de cette analyse sont présentées à l'annexe III, pour chaque catégorie de cas.
48. Les enquêtes conclues en 2022 ont permis de dégager trois domaines essentiels dans lesquels il est possible de tirer des enseignements pour les départements, bureaux ou projets où des allégations de fraude ou de faute ont été corroborées. Ces enseignements sont en lien avec les lacunes en matière de contrôle mises au jour lors des enquêtes et font l'objet des recommandations suivantes à la direction:
 - **Le Bureau devrait mettre en place des systèmes renforcés de gouvernance et de gestion pour la sélection des activités de projet menées par les partenaires d'exécution, l'évaluation de leur adéquation, leur suivi et la présentation des rapports à leur sujet. Dans ce cas, l'insuffisance du suivi a créé un environnement dans lequel le risque d'exploitation et d'atteintes sexuelles a considérablement augmenté, et la vérification des activités s'est avérée difficile.**
 - **Le versement des prestations pour personnes à charge et des subsides de loyer devrait faire l'objet d'une surveillance et de contrôles accrus, dans le but de réduire le risque de fraude.**
 - **Le personnel devrait être davantage informé sur les procédures à suivre pour exercer une activité extérieure, dans le but de réduire le risque de fraude.**

Autres activités

49. L'IAO fournit des services d'audit interne et d'enquête au Centre international de formation de l'OIT à Turin, en Italie. En 2022, il a rédigé deux rapports d'audit le concernant, à l'issue du contrôle des différentes étapes du projet de rénovation du pavillon du Centre.
50. En 2022, l'IAO a assisté, en qualité d'observateur, aux réunions du Comité directeur du projet de rénovation du bâtiment du siège et du Comité de gouvernance des technologies de l'information.
51. Dans le cadre de ses activités d'information, l'IAO a organisé une séance de sensibilisation en ligne sur les fraudes et les fautes professionnelles, en collaboration avec le Bureau de pays d'Ankara (Türkiye).
52. Comme les années précédentes, l'IAO a prodigué ses conseils à la direction chaque fois que celle-ci lui en a fait la demande.
53. Après deux années marquées par les reports de réunions et les rencontres virtuelles en raison de la pandémie, les fonctionnaires de l'Unité de l'audit interne et de l'Unité d'enquête et d'inspection de l'IAO ont participé activement aux réunions organisées avec leurs homologues des Nations Unies, à savoir les représentants des services d'audit interne et les représentants des services d'enquête du système des Nations Unies. L'IAO a aussi assisté aux réunions virtuelles trimestrielles des représentants des services d'enquête et participé à la Conférence des enquêteurs internationaux, qui s'est tenue sous une forme hybride en 2022. Comme les années précédentes, l'IAO a animé une séance sur les difficultés rencontrées par les petites unités d'enquête, avec l'appui de fonctionnaires de l'Organisation panaméricaine de la santé et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. Par ailleurs, des fonctionnaires de l'IAO ont assisté à la réunion des représentants des services d'audit interne

des organismes des Nations Unies et des institutions financières multilatérales et ont modéré une séance sur les relations avec les donateurs.

54. L'IAO encourage les membres de son personnel à respecter les prescriptions relatives à la formation professionnelle continue des organisations professionnelles auxquelles ils appartiennent. Comme les années précédentes, l'IAO a organisé un cours de formation pour les aider à obtenir les crédits minimaux nécessaires, en y invitant des fonctionnaires d'autres organisations, pour partager les coûts. Le cours virtuel consacré à l'audit de la gestion des risques liés aux tiers, de la résilience opérationnelle et de l'éthique (*Auditing Third-Party Risk Management, Operational Resilience and Ethics*) a rassemblé 25 participants de l'OIT et de dix autres institutions des Nations Unies, organisations non gouvernementales internationales et banques multilatérales de développement.

► Annexe I

Liste des rapports d'audit interne publiés en 2022

N° d'index		Référence de l'audit	Date de publication
BIT			
1.	Plan d'audit axé sur les risques de l'IAO pour la période biennale 2022-23	IA 1-6 (2022)	21.02.2022
2.	Rapport sur l'évaluation de la sécurité du système de vote électronique pour l'élection du Directeur général du BIT	IA 1-22	16.03.2022
3.	Rapport sur l'audit interne des comptes créanciers au siège de l'OIT	IAO/01/2022	07.04.2022
4.	Rapport sur l'atteinte à la sécurité de l'information et à la protection des données visant le site Web de l'Initiative pour l'emploi décent des jeunes	IA 2-22	15.06.2022
5.	Rapport sur l'audit du bureau de pays de l'OIT pour l'Indonésie et le Timor-Leste (BP-Jakarta)	IAO/02/2022	05.07.2022
6.	Rapport sur l'atteinte à la sécurité de l'information et à la protection des données visant le réseau informatique de FACILITIES	IA 3-22	15.07.2022
7.	Rapport sur l'audit du programme PROSPECTS – Emplois et éducation inclusifs pour les réfugiés et les communautés d'accueil au Kenya	IAO/03/2022	07.12.2022
8.	Rapport sur l'audit interne de l'examen des processus opérationnels au siège de l'OIT	IAO/04/2022	07.12.2022
9.	Rapport sur l'audit interne de l'efficacité de la mise en œuvre de la politique du BIT en matière de harcèlement sexuel	IAO/05/2022	07.12.2022
10.	Rapport sur l'audit interne de la CAPS au siège de l'OIT	IAO/06/2022	09.12.2022
11.	Rapport sur l'audit interne du programme PROSPECTS – Emplois et éducation inclusifs pour les réfugiés et les communautés d'accueil au Liban	IAO/07/2022	16.12.2022
12.	Rapport sur l'audit interne du programme PROSPECTS – Emplois et éducation inclusifs pour les réfugiés et les communautés d'accueil en Jordanie	IAO/08/2022	16.12.2022
13.	Rapport sur l'audit du programme PROSPECTS – Partenariat visant à améliorer les perspectives des personnes déplacées de force et des communautés d'accueil au siège	IAO/09/2022	20.12.2022

N° d'index	Référence de l'audit	Date de publication	
Centre de Turin			
1.	Mémoire du plan d'audit du Centre de Turin pour 2022-23	IA 1-6-1 (2022)	01.04.2022
2.	Rapport sur l'audit des travaux de rénovation du pavillon du Centre international de formation de l'OIT à Turin	IA/TC/58	11.04.2022
3.	Rapport sur l'audit des travaux de rénovation du pavillon (3 ^e examen) du Centre international de formation de l'OIT à Turin	IA/TC/58	12.09.2022

► **Annexe II****Liste des rapports d'enquête publiés en 2022**

N° d'index	Date de publication
Allégations fondées (10 dossiers clos)	
1.	Activité extérieure non déclarée 07.02.2022
2.	Discrimination et abus de pouvoir 21.06.2022
3.	Comportement contraire à l'éthique 18.07.2022
4.	Harcèlement sexuel 13.09.2022
5.	Activité extérieure non déclarée 27.09.2022
6.	Exploitation et atteintes sexuelles commises par un employé d'un partenaire d'exécution 29.09.2022
7.	Suivi insuffisant, faible performance et manque de transparence dans l'utilisation des fonds par un partenaire d'exécution 17.10.2022
8.	Fraude aux prestations pour personnes à charge 24.10.2022
9.	Fraude commise à l'égard de la CAPS 03.11.2022
10.	Fraude aux subsides de loyer 06.12.2022
Allégations non fondées/aucune suite (42 dossiers clos)	
1.	Exploitation et atteintes sexuelles – aucune suite 15.03.2022
2.	Fraude commise à l'égard de la CAPS – allégation non fondée 26.09.2022
3.	Fraude commise à l'égard de la CAPS – allégation non fondée 30.09.2022
4.	Utilisation abusive des congés, des voyages et d'un véhicule affecté à un projet – allégation non fondée 24.10.2022
5.	Fraude commise à l'égard de la CAPS – allégation non fondée 25.10.2022
6.	Irrégularités dans les procédures de collaboration extérieure 03.11.2022
7.	Représailles – allégation non fondée 06.12.2022
8.	Cas auxquels aucune suite n'a été donnée (35 cas: 15 clos après une évaluation initiale et 10 clos après une enquête préliminaire. Sur les 35 cas, 5 ont été transmis au Département du développement des ressources humaines, 1 a été transmis à l'Unité de l'audit interne, 1 a été transmis à la direction et 1 ne relevait pas du mandat de l'Unité d'enquête et d'inspection). 31.12.2022

► **Annexe III**► **Dossiers clos entre 2018 et 2022: allégations fondées, par catégorie**

Année	Nombre de cas
2018	10
Pots-de-vin et corruption	4
Fraude commise par des tiers	2
Déclaration frauduleuse	3
Faute professionnelle	1
2019	10
Abus de confiance	2
Pots-de-vin et corruption	2
Déclaration frauduleuse	2
Faute professionnelle	2
Vol	2
2020	11
Fraude commise par des tiers	1
Utilisation inappropriée des ressources et réseaux informatiques	1
Déclaration frauduleuse	4
Faute professionnelle	5
2021	6
Déclaration frauduleuse	2
Faute professionnelle	4
2022	10
Abus de confiance	1
Harcèlement sexuel	1
Déclaration frauduleuse	3
Exploitation et atteintes sexuelles	1
Faute professionnelle	4
Total général	47